

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
LEZE ARIEGE
HAUTE-GARONNE**

Nombre de membres

dont le Conseil doit être composé	En exercice	Qui assistent à la séance	Qui ont pris part à la délibération
48	48	36	41

N° 54/2017**OBJET : Attribution de marchés – Service collecte et valorisation des déchets****L'an deux mille dix-sept et le 07 mars à 20h30,****Le Conseil de la Communauté de Communes Lèze Ariège, dûment convoqué en date du 28 février 2017, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Serge BAURENS.****ETAIENT PRESENTS :**

Messieurs René AZEMA, Serge BAURENS, Pascal BAYONI, Denis BEZIAT, Jean-Claude BLANC, Dominique BLANCHOT, Pierre-Yves CAILLAT, Joël CAZAJUS, Jean CHENIN, Serge DEMANGE, Claude DIDIER, Régis GRANGE, Patrick LACAMPAGNE, René MARCHAND, Serge MARQUIER, Floréal MUNOZ, François NOWAK, Daniel ONEDA, Wilfrid PASQUET, Jean-Louis REMY, Alain RIVELLA, Jean-Claude ROUANE, Bernard TISSEIRE, Guy VESELY, Sébastien VINCINI, Michel ZDAN.

Mesdames Marie-Christine ARAZILS, Nadine BARRE, Monique COURBIERES, Nadia ESTANG, Pierrette HENDRICK, Hélène JOACHIM, Carole LAFUSTE, Catherine MONIER, Sabine PARACHE, Joëlle TEISSIER.

ABSENTS AVEC PROCURATIONS : Monsieur Jean-Pierre BASTIANI donne procuration à Madame Joëlle TEISSIER, Madame Sylvie BOUTILLIER à Madame Nadine BARRE, Madame Anne FIGUEROA à Monsieur Alain RIVELLA, Madame Nathalie LAVAIL-MAZZOLO à Monsieur Serge DEMANGE, Madame Danielle TENSA à Monsieur René AZEMA.

ABSENTS : Madame Marie-Christine BERDOU-ESCOURROU, Messieurs Bertrand COURET, Jean DELCASSE, Nicolas GILABERT, Serge MAGGILOLO, René PACHER, Alain PEREZ.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Monsieur Sébastien VINCINI a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Président expose aux membres de l'assemblée que trois consultations ont été engagées concernant le service Collecte et Valorisation des Déchets et ayant pour objet :

- 1- Travaux d'aménagement de la Poste à Venerque
- 2- Travaux de rénovation des ouvrages d'art à Auragne et Beaumont sur Lèze
- 3- Pool routier entretien 2017-2018 :
 - Lot 1 Débroussaillage sur les communes de Labruyère-Dorsa, Beaumont sur Lèze, Auribail, Mauressac et Esperce
 - Lot 2 : Débroussaillage sur les communes de Grépiac, Le Vernet et Venerque
 - Lot 3 : Dénéigement mécanique sur les communes de Grépiac, Le Vernet, Venerque, Labruyère-Dorsa, Beaumont sur Lèze, Auribail, Mauressac, Auterive, Miremont, et Esperce.

Monsieur le Président apporte les précisions suivantes :

1- Travaux d'aménagement de la Poste à Venerque

Le montant des travaux a été estimé par le maître d'œuvre, le cabinet 2AU, à 53 000€ HT.

5 entreprises ont été consultées directement et ont remis une offre dans les délais.

Pour choisir l'offre économiquement la plus économiquement avantageuse, 2 critères ont été énoncés : le prix (60%) et le délai (40%)

Les offres ont été confiées au maître d'œuvre de l'opération pour analyse et présentation du rapport d'analyse en commission d'appel d'offres.

A l'issue de l'analyse des offres, il ressort que l'offre de l'entreprise ETPM pour un montant de 47 078.70€ HT est la plus économiquement avantageuse pour les intérêts de la collectivité.

2- Travaux de rénovation des ouvrages d'art à Auragne et Beaumont sur Lèze

Le montant des travaux a été estimé par le maître d'œuvre, le cabinet ARRAGON, à 125 930.00€ HT ramené à 119 633.50€ HT après rabais prévisionnel (Auragne : 86 000.00€ ; Beaumont sur Lèze : 39 930.00€ HT).

La consultation a fait l'objet d'une publication sur le profil acheteur et 3 offres ont été remises dans les délais.

Pour choisir l'offre économiquement la plus économiquement avantageuse, 3 critères ont été énoncés : la valeur technique (55%) ; le prix (40%) et le délai (5%)

Les offres ont été confiées au maître d'œuvre de l'opération pour analyse et présentation du rapport d'analyse en commission d'appel d'offres.

A l'issue de l'analyse des offres, il ressort que l'offre de l'entreprise ECM pour un montant global HT de 110 400.00€ HT est la plus économiquement avantageuse pour les intérêts de la collectivité.

3- Pool routier entretien 2017-2018 :

- Lot 1 Débroussaillage sur les communes de Labruyère-Dorsa, Beaumont sur Lèze, Auribail, Mauressac et Esperce
- Lot 2 : Débroussaillage sur les communes de Grépiac, Le Vernet et Venerque
- Lot 3 : Déneigement mécanique sur les communes de Grépiac, Le Vernet, Venerque, Labruyère-Dorsa, Beaumont sur Lèze, Auribail, Mauressac, Auterive, Miremont, et Esperce.

La consultation a été engagée par la nouvelle Communauté de Communes sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande. La durée prévisionnelle du marché est d'un an renouvelable 1 fois.

La publicité est parue sur le profil acheteur et la Dépêche du Midi.

Estimatifs des lots :

- Lot 1 : montant maximum 20 000€ HT
- Lot 2 : montant maximum 28 000€ HT
- Lot 3 : montant maximum 18 000€ HT

2 entreprises ont remis une offre dans les délais.

Pour choisir l'offre économiquement la plus avantageuse, 2 critères ont été annoncés : Prix (40%) et la valeur technique (60%).

Les offres ont été analysées par le service Marchés Publics qui a présenté le rendu de son analyse devant les membres de la CAO.

A l'issue de l'analyse des offres, il ressort que les offres suivantes sont les plus économiquement avantageuses pour les intérêts de la collectivité :

- Lot 1 : EURL REBOUIL selon les prix unitaires annoncés dans l'acte d'engagement
- Lot 2 : SARL BECANNE selon les prix unitaires annoncés dans l'acte d'engagement
- Lot 3 : EURL REBOUIL selon les prix unitaires annoncés dans l'acte d'engagement.

Monsieur le Président informe l'assemblée délibérante que les membres de la Commission d'Appel d'Offres ont émis un avis favorable à l'attribution des marchés aux entreprises ci-dessus énoncées dans la séance du 27 février 2017.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil communautaire :

PREND ACTE des avis de la CAO du 27/02/2017;

AUTORISE le Président à signer les marchés et tout acte nécessaires à l'exécution technique, administrative et financière de ces marchés.

Fait et délibéré à la salle du Conseil du siège de la Communauté de Communes, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président,
Serge BAURENS